FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE GESTION FINANCIERE DES ÉLEVES
Année 2024/2025 - REMPLIR OU COCHER LES ZONES GRISEES
NE PAS REMPLIR SI VOUS ETES EXTERNES
Les inscriptions à la demi-pension ou à l'internat ne pourront pas être validées s'il reste une créance à la charge de la famille

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom : ……..

Prénoms : ……

Adresse : ……

……..

Date de naissance : …….....

Tél du responsable: ……

COCHEZ LA CASE

Classe 2024/2025

❒ **2de** ❒ **1ère** ❒ **Ter** ❒ **BTS**

Si PRO merci d'entourer votre taille pour la commande du T-shirt réglementaire

S M L XL XXL

Régime choisi pour 2024/2025 (voir tableau des tarifs au verso

❒ **Demi-Pensionnaire 4jours** (Lun-Mar-Jeu-Ven) DP4J
❒ **Demi-Pensionnaire 3** jours (Lun-Mar-Jeu) DP3J
……..…***Externe le vendredi……..***
❒ **INTERNE** *avec* Demi-Pension 4J au lycée JJ**+**Internat
❒ **INTERNE**-*sans* Demi-Pension au lycée JJ

❒ J'ai pris connaissance du règlement du service de restauration et des tarifs
(Voir site du lycée http://lycee-jeanjoly.ac-reunion.fr/infos-administratives/demi-pension/)
❒ Je fournis un relevé d'identité bancaire en tant que responsable légal de l'élève (et demandeur éventuel d'une bourse)
❒ En cas de difficultés financières passagères, je peux solliciter une aide en retirant un dossier fonds social auprès de :
1 - Le bureau de l'assistante sociale du lycée 2 - Le service de gestion

La Rivière Saint Louis le : …….. 2024
Nom et prénom du parent responsable, et signature : ……..

GRATUITE/CONSEIL REGIONAL/ ACCORDEE AUX INTERNES ORIGINAIRES DES CIRQUES
REPAS FACTURES 1€ POUR TOUS LES DEMI-PENSIONNAIRES AU FORFAIT
La différence est prise en charge par le Conseil Régional

DISPOSITIF DU REPAS A UN EUROS

STATUT	TARIF	Montant pris en charge par la Région	Reste à la charge des familles
Demi-pensionnaire au forfait 3 jours ou 4 jours/semaine	4.35 €/jour	3.35 €/jour	1 €/jour
Interne au forfait qui déjeune au lycée Jean Joly	11.50 €/jour	6.70 €/jour	4.80 €/jour
Interne au forfait qui ne déjeune pas au lycée Jean Joly	9.25 €/jour	6.70 €/jour	2.55 €/jour

L'inscription au service est **ANNUELLE.** **Tout TRIMESTRE commencé SERA DU en totalité.**

POUR INFO : TARIF CAFÉTÉRIA
→ **FORMULE** (Salade ou Sandwich) + dessert **: 4,50 euros en 2024** pour les **EXTERNES UNIQUEMENT**
→ **Recharge** de la carte **minimum 5€** pour toutes les prestations (repas, viennoiseries, boissons,…)
→ **La perte d'une carte de cantine ou de cafétéria entrainera sa facturation 4 €**